



3^{ème} et 4^{ème} réunions du protocole de discussions sur la suppression du samedi matin (6 et 11 décembre 2007)

Réunion du 6 décembre

Les échanges ont tenté de donner quelques éléments de réponse aux questions posées par le Ministère :

- Qu'est-ce qu'on vise précisément ? Que veut-on faire de ces 2 heures ?
- Qu'appelle-t-on un « élève en difficulté » ? Comment on le repère ? Qui l'identifie ?
- De quoi a-t-il besoin ?
- Que peut-on prescrire et sous quelle forme (forme et durée) ?
- Quel contenu pour ce temps de « réussite scolaire » ? Quand a-t-il lieu ?

Intervention du SE-UNSA

Le SE-UNSA a demandé de clarifier, une fois de plus, la question du temps scolaire obligatoire pour les élèves : 24 ou 26h ? Le Ministère nous a assuré qu'une expertise juridique avait été demandée à la Direction des affaires juridiques du Ministère.

- Le SE-UNSA a mis en avant l'extrême diversité des types de difficulté rencontrés par les élèves qui appelaient, par ricochet, une prise en charge différente selon les « diagnostics » établis.
- Le SE-UNSA a plaidé, aussi, pour laisser une grande marge d'appréciation de l'enseignant de la classe, et plus globalement de l'équipe pour repérer, analyser et prévoir un plan d'actions répondant précisément aux besoins des élèves. Pour nous, le fait de décréter deux heures de soutien par semaine pour chaque élève en difficulté relève d'un pari factice tant qu'on n'a pas cerné le type de difficulté et les réponses possibles à apporter qui peuvent être de plusieurs ordres : équipe éducative, mise en place d'un PPS ...
- Le SE-UNSA a demandé que le PPRE soit le point d'appui pour organiser la prise en charge de l'élève en difficulté, permettant d'associer, par là-même, et dès le début, les familles et les membres du RASED. C'est en son sein que doivent se décider les modalités d'intervention et d'action auprès de l'élève, qui prendront des formes différentes selon l'enfant, sa difficulté, la participation des familles ...
- Le SE-UNSA a demandé à ce que tout cela ne ressemble pas à une « usine à gaz » et que le message envoyé aux parents ne soit pas celui du miroir aux alouettes où d'un coup de baguette magique, grâce à ce dispositif, les difficultés disparaîtraient à la fin de l'année.
- Le SE-UNSA a demandé ce qui était prévu pour les élèves de maternelle. Le Ministère a reconnu qu'il fallait en discuter sérieusement et a renvoyé ce débat à une réunion future.

Réunion du 11/12

Elle avait deux objectifs :

- étudier les modifications réglementaires relatives au temps scolaire et aux régimes dérogatoires possibles (d'où la présence du directeur des affaires juridiques du Ministère).
- se mettre d'accord sur la synthèse des discussions de la réunion du 6/12 à partir d'un document de travail remis en séance

Intervention du SE-UNSA

- Visiblement demeure une difficulté sur la question des heures obligatoires (26 dont 2 ou 24+2 ?). Il faudra trouver une rédaction qui ne donne pas lieu à interprétation et notamment qui ne laisserait pas penser aux parents que tous ceux qui veulent les 26h pourront les avoir !

Nous avons insisté lourdement sur ce point : pourquoi ?

- il faut prémunir les collègues des velléités de certains parents qui voudront que leur enfant entre dans le dispositif (« ça ne lui ferait pas de mal de faire deux heures en plus »)

→ il faut en même temps ne pas laisser croire aux parents que chaque enfant en difficulté aura forcément 2 h de soutien par semaine. Pour nous, c'est à l'équipe de décider du quoi, quand et sur quelle durée.

- Le SE-UNSA a demandé que figure explicitement le fait que 2h « enseignant » n'équivalent pas automatiquement à 2h « élève » : dans la logique que l'on a défendue jusqu'à maintenant et que l'on va continuer à appuyer, il s'agit de faire acter que ce dispositif à destination des élèves en difficulté demande un travail spécifique supplémentaire, une concertation supplémentaire.

- Etude de la synthèse de la réunion précédente : le document nous ayant été remis en séance, ce point a pris beaucoup de temps car il a fallu négocier quasiment chaque phrase ... Un nouveau texte nous sera envoyé dans la semaine et chaque organisation syndicale pourra l'amender : nous vous rendrons compte précisément de nos critiques ou propositions de modifications.

Quelles perspectives maintenant ?

La prochaine réunion aura lieu le 20 décembre et devrait revenir sur la question de la maternelle et élaborera la synthèse finale sur les élèves en difficulté.

Le Ministère prévoit de convoquer d'autres réunions en janvier pour aborder la question du service des enseignants et les premières perspectives de modifications concrètes des textes.